

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Chronique Politique.

Aucune puissance n'envoie de plénipotentiaire extraordinaire à Londres pour la Conférence. Toutes s'y font représenter par leurs ambassadeurs accrédités : la Russie, par le baron Brunnow; l'Autriche, par le comte Apponyi; la Prusse, par le comte Bernstorff; la Turquie, par Mussurus-Pacha.

L'Angleterre délègue simplement son ministre des affaires étrangères, lord Granville, qui présidera les délibérations.

La France seule, n'ayant pas actuellement d'ambassadeur à Londres, désignera un plénipotentiaire extraordinaire.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR LE MARÉCHAL PRIM.

Nous recevons à un télégramme ainsi conçu :
« Madrid 28 décembre.

« Hier soir, à 7 heures, au moment où le maréchal Prim sortait des Cortès, sa voiture a été assaillie rue Turco. Huit coups de feu ont été tirés par des individus qui passaient dans deux voitures de place.

« Le maréchal Prim a reçu deux balles dans l'avant-bras gauche et une autre dans la main droite, dont un doigt a dû être amputé. Aucune arrestation n'a été faite.

« Ce n'est pas encourageant pour le duc d'Aoste.

Le décret de la Délégation, tel qu'il nous était parvenu, ne touchait pas à l'organisation des conseils d'arrondissement. C'était une erreur de rédaction, car ce matin le *Moniteur* nous apprend que les conseils d'arrondissement n'ont pas trouvé grâce devant la Délégation.

Ainsi, il n'existe plus en France aucun corps issu du suffrage universel.

Les conseils d'arrondissement ont l'honneur d'être assimilés au Corps-Législatif; jusqu'à présent rien ne les remplace.

Aux conseils municipaux sont substituées des commissions à la nomination des préfets.

Les préfets, choisissent également à leur gré et sans aucun contrôle les citoyens qu'ils appelleront à représenter les cantons de chaque département.

En résumé, les hommes spécialement triés sur le volet par MM. les préfets voteront seuls les subsides et les impôts que ne manqueront pas de demander les mêmes préfets.

Toute espèce de contrôle a donc disparu, et jamais il n'avait été donné de voir portée à ce degré la substitution de l'arbitraire à la loi.

M. le ministre de la guerre vient de décider qu'en dehors des pouvoirs exceptionnels donnés aux généraux commandant les 1^{er} et 2^e armées, aux généraux commandant les 22^e et 24^e corps, les généraux commandant les camps ou les divisions territoriales pourvoient, jusqu'à nouvel ordre, à tous les emplois vacants de la garde mobile, la garde mobilisée et les corps-francs, jusqu'au grade de capitaine inclusivement.

Dans les mêmes limites, ils prononceront les cassations, révocations et destitutions, accorderont des congés, accepteront des démissions, autoriseront les permutations et

changements de corps, en se bornant à rendre très-succinctement compte des mesures prises par eux.

Pour tous les cas identiques concernant des officiers supérieurs, les généraux devront adresser des propositions au ministre de la guerre qui statuera.

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL TROCHU.

Le gouverneur de Paris met à l'ordre les noms des officiers, sous-officiers et soldats à qui leur bravoure et leur dévouement ont mérité ce haut témoignage de l'estime de l'armée et de la gratitude publique.

Cet ordre, inséré au *Journal officiel* et au *Journal militaire*, tiendra lieu de notification aux divers corps, pour l'inscription des présentes citations sur les états de service des ayants droit.

Officiers, sous-officiers et soldats,

« Nous avons fait en commun, pour le pays, des efforts qui ont bien servi notre sainte cause. Nos frères de l'armée de la Loire, que le patriotisme des départements a improvisés, comme le patriotisme de Paris a improvisé l'armée de Paris, nous donnent d'admirables exemples. Ils se renouvellent comme nous, sous le feu, au prix d'héroïques sacrifices, dans une lutte qui étonne l'ennemi troublé par la grandeur de ses pertes et par l'indomptable énergie de la résistance.

Que ces nobles encouragements vous fortifient; que le spectacle saisissant des citoyens de Paris, devenus soldats comme vous, et combattant avec vous dans l'étroite solidarité du devoir et du péril, vous élève à la hauteur de tous les devoirs et de tous les périls! Et puisse votre général faire pénétrer dans vos âmes les sentiments, les espérances, les fermes résolutions dont son âme est remplie!

« Général TROCHU.

« Paris, le 18 décembre 1870. »

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Nous n'avons ce matin que peu de renseignements sur les positions et les mouvements de l'ennemi.

Cependant, de l'ensemble de nos informations il semble résulter que le corps d'armée qui se proposait, il y a peu de jours, d'occuper la ville de Tours, a été rappelé subitement pour se concentrer sur les points où il est menacé par le général Chanzy, qui lui a déjà fait passer sa carte de visite.

Nous avons de bonnes raisons pour croire que Bourbaki ne tardera pas à nous donner de ses nouvelles.

Mais patience! Il faut savoir se taire.

Une lettre particulière du 25 nous donne quelques détails sur la marche des Prussiens dans les environs du Havre.

Un engagement assez sérieux a eu lieu à Bolbec, à 7 lieues du Havre, entre un corps de 6,000 Prussiens et une colonne de troupes françaises allant en reconnaissance. Le combat dura environ cinq heures. L'ennemi dut se replier dans la direction d'Yvetot.

Des reconnaissances sont faites d'ailleurs de tous côtés aux alentours du Havre, qui opposera à l'ennemi la plus énergique résistance. Les fortifications établies autour de la ville ont été construites avec beaucoup d'intelligence, armées de canons de marine en nombre con-

sidérable, et un correspondant du *Times*, lui-même, qui les a visitées, a dû reconnaître et avouer qu'elles rendaient le Havre à peu près imprenable.

A Dijon, les Prussiens requièrent les habitants pour établir une batterie de six pièces à l'embranchement de la ligne de Langres et de la ligne d'Auxonne. Quatorze embrasures existent de ce côté dans le mur du Parc. Il y a des barricades sur les autres routes.

L'ennemi abat des arbres dans la partie du Parc après le rond-point.

Les Prussiens font de grandes réquisitions dans les villages de la Haute-Saône.

Le bruit a couru qu'ils avaient traversé l'Ognon et avaient paru dans plusieurs villages du Doubs.

Des troupes ont été envoyées contre eux de Besançon.

On mande de Lille, qu'un corps saxon fort de 6,000 hommes a quitté Chauny pour se rendre à Reims à marche forcée. Le bruit s'est répandu qu'une insurrection aurait éclaté dans cette ville contre les Prussiens.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bordeaux, 29 déc., 5 h. 25 soir.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

L'ennemi, après Dijon, a évacué Gray, continuant avec précipitation son mouvement de retour sur Vesoul.

Le 27, une colonne mobile détachée de l'armée du général Chanzy a eu un engagement assez vif vers Montoire. L'ennemi, poursuivi 5 kilomètres au-delà de cette ville, s'est retiré sur Châteaurenault, laissant, avec une centaine de prisonniers, des caissons, des équipages, deux officiers tués, plusieurs blessés.

Les francs-tireurs ont mis en déroute le même jour quelques éclaireurs ennemis, entre Pontgouin et la Loupe.

LA CAPITULATION DE ROUEN.

MENSONGES SUR MENSONGES.

On sait, lisons-nous dans l'*Union de l'Ouest*, tout ce que les feuilles démocratiques ont entassé de calomnies, d'accusations odieuses, de violences contre les personnes les plus honorables, à propos de l'occupation de Rouen par les Prussiens. Mais il reste heureusement des hommes énergiques que n'intimident point les menaces de la démagogie, et qui savent flétrir comme il convient les mensonges dont elle est coutumière. De ce nombre est notre courageux ami, M. Raoul Duval, ancien avocat-général à Angers. Il nous communique la protestation qu'il vient d'adresser à une feuille ultra-démocratique, le *Progrès de l'Eure*. C'est ce qui s'appelle parler, et nous le félicitons hautement de son attitude et de son langage.

« Rouen, 21 décembre 1870.

« Monsieur le Rédacteur en chef du *Progrès de l'Eure*.

« On me communique votre numéro d'hier qui, de même que plusieurs de ceux qui l'ont précédé, contient sur l'occupation de Rouen par les troupes prussiennes des récits de la plus haute fantaisie.

« Je regrette d'être obligé de vous dire qu'il n'y a pas de dignité à attaquer sans preuves des concitoyens qui, subissant les dures entra-

ves de l'occupation étrangère, ne peuvent que tardivement rétablir la vérité.

« N'ayant été ni tué, ni blessé, comme vous le dites, j'en profite pour démentir tous les récits par lesquels d'impudents menteurs ont sciemment abusé de votre confiance.

« Il est faux que l'occupation de Rouen ait été précédée de pourparlers d'aucune sorte avec les Prussiens.

« Il est faux qu'une capitulation quelconque ait été conclue.

« Il est faux qu'une somme d'argent grosse ou petite ait été promise ou payée à l'ennemi.

« Il est faux que sept millions aient été payés sur des fonds votés dans une séance secrète du conseil municipal.

« Il est faux qu'ordre ait été donné d'apporter toutes les armes sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et que vingt canons perfectionnés aient été livrés à l'ennemi, suivant les termes d'une capitulation qui n'a jamais existé que dans l'imagination de vos correspondants.

« Il est faux que des quantités quelconques d'armes, de munitions, de provisions, d'équipements et de matériel de guerre aient été livrées aux Prussiens.

« Il est faux que MM. Métieu, Desseaux et moi ayons été tués ou blessés.

« Ce qui est vrai, c'est que le conseil, dont je m'honore de faire partie, n'a cessé de mettre toutes les ressources de la ville au service de la défense, que jusqu'à la dernière heure il a persisté dans ses patriotiques résolutions.

« Que la retraite a été ordonnée, à l'insu des administrations départementale et communale, par le général Briand qui, seul, a la responsabilité de cette mesure militaire et de l'occupation sans combat qui en a été la conséquence forcée.

« La vérité est que ceux-là qui accusent ont pris la fuite, quand ceux qu'ils calomnient ont fait leur devoir jusqu'au bout, et sont restés sur la brèche pour atténuer, autant qu'il en est leur pouvoir, les dures exigences de l'occupation. Vous en trouverez la preuve dans les procès-verbaux du conseil que je vous adresse; et si vous voulez, dans l'intérêt de la vérité, prendre lecture d'un petit travail que j'y ajoute, vous verrez comment Rouen n'a pas été défendu.

« Je vous prie et au besoin vous requiers d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

« Recevez, etc.

Signé:

« E. Raoul DUVAL,

« membre du conseil municipal de Rouen. »

MONSIEUR DUPANLOUP PRISONNIER.

L'évêque d'Orléans est prisonnier dans sa demeure.

150 Prussiens sont venus s'emparer de l'évêché.

Des sentinelles ont été posées à toutes les portes de l'évêché, et deux sentinelles à la porte même du cabinet et de la chambre de l'évêque, le jour et la nuit.

Il est chargé de loger et de nourrir le général-en-chef du 3^e corps de l'armée prussienne avec 50 officiers et une garde de 30 soldats, plus les domestiques.

Selon leur coutume, en prescrivant leur menu, ils ont demandé du vin de Champagne, et ils ont paru très-étonnés de ce qu'il ne s'en

trouvait pas à l'évêché, pas plus que d'autres vins fins.

On s'est, du reste, si bien emparé de l'évêché, que trois des grands-vicaires ont dû aller chercher asile dehors.

Toutes ces peines ne sont rien auprès du fait suivant : une église que M^{sr} d'Orléans avait donnée comme ambulance, les Prussiens en ont fait une écurie et l'ont remplie de chevaux.

Tout s'est, du reste, passé à l'évêché avec une dureté et une violence singulières, à tel point, qu'un grand-vicaire, chargé par l'évêque d'Orléans de montrer les chambres à un officier qui avait mission de préparer les logements, et entendant cet officier traiter d'impoli l'évêque d'Orléans, dut lui répondre : « L'évêque d'Orléans, monsieur, n'a pas de leçon de politesse à recevoir de vous. » et ajouta : « Il y a des choses que nous sommes condamnés à subir, et d'autres que nous ne pouvons accepter et que nous n'acceptons pas ; vos procédés en sont une. »

Lorsque les Bavares ont quitté Orléans après la bataille de Coulmiers, ils y laissèrent beaucoup de blessés sans aucun secours religieux, sans aucun aumônier. Alors, M^{sr} d'Orléans chargea un de ses grands-vicaires, qui parle allemand, de s'occuper très-spécialement de ces blessés, auprès desquels il n'avait cessé d'exercer son ministère : ce que le grand-vicaire fit avec un dévouement que toute la ville d'Orléans a admiré. Ce même grand-vicaire, ayant eu occasion de parler des blessés bavares à l'officier chargé de préparer les logements prussiens à l'évêché, l'officier pour tout remerciement, lui répondit : « Si vous n'aviez pas fait cela, vous auriez été un cochon. »

L'ALIMENTATION PRUSSienne.

La Gazette du Weser publie d'intéressants détails sur la préparation à Berlin des vivres destinés aux armées en campagne. Plus de 1700 personnes des deux sexes travaillent du matin au soir à la fabrication quotidienne de 150,000 livres de saucisse aux pois (*Erbswurst*) et de 240,000 rations de viande et de légumes conservés, qui sont immédiatement expédiés par les chemins de fer.

La plus vaste salle du bâtiment est exclusivement consacrée à la préparation de la célèbre saucisse. Les ingrédients employés sont de la viande de porc, de la farine de pois, du sel, et la mystérieuse substance dont l'inventeur possède seul le secret, et qu'il a facétieusement baptisée du nom de *lupus*. C'est cette substance qui donne à la saucisse la saveur agréable qui forme son principal mérite.

Quatre cents femmes sont exclusivement occupées à l'emballage des saucisses, sur chacune desquelles est collée une étiquette contenant les instructions suivantes : Mettre 10 onces, soit le tiers d'une saucisse dépouillée de sa peau, dans une pinte et demie d'eau froide, remuer et faire cuire pendant dix minutes.

Les saucisses sont emballées deux par deux, avec soin, et expédiées par caisses de 150 livres. Avec le temps, le pudding qu'elles contiennent acquiert la dureté de la pierre. La véritable saucisse aux pois, telle qu'elle se consume dans l'armée, ne se trouve pas dans le commerce, quoiqu'il s'en débite des contrefaçons.

Les raves, les carottes et le céleri destinés à être transformés en légumes conservés, sont préparés et coupés par 120 ouvrières. La seule fabrication des boîtes en fer-blanc pour ces légumes occupe 120 individus. Chaque matin une centaine de bœufs sont abattus à la manufacture des vivres, laquelle reçoit en outre 275 quintaux de viande de porc. Cet établissement, propriété de l'Etat, couvre une étendue de six arpents. Il en existe de pareils à Mayence et à Francfort.

Toutes les boîtes en fer-blanc, renfermant des viandes ou légumes conservés, portent une étiquette indiquant le contenu de la boîte et la manière de s'en servir. En un mot, le département des vivres est organisé et administré avec la même minutie que tous les autres départements de l'armée prussienne.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Une brochure anonyme vient de paraître à Vienne sous ce titre : *l'Année 1870 et les forces militaires de l'Autriche*.

Malgré l'absence de signature, cet écrit produit une certaine sensation, parce qu'on l'attribue généralement à un membre de la famille impériale, l'archiduc Albert.

Il demande que l'armée austro-hongroise soit élevée au chiffre de 1,500,000 hommes, avec une augmentation de budget de 100 millions.

— Pour la première fois, on vient de voir à Paris un cours d'aérostation. Il s'est ouvert dans une des salles de l'université libre de la rue Gerson.

— Le nombre des dépêches parvenues de la province aux familles dans Paris est jusqu'à ce jour d'environ six mille.

— On écrit de Marseille, de Toulon et de plusieurs autres points du Midi, qu'il est tombé une neige épaisse et glacée qui retarde partout les courriers.

A Marseille, le temps est si affreux et le froid si vif, qu'il a fallu contremander une revue convoquée pour la remise des drapeaux aux mobilisés.

— On écrit de Rome, le 28 décembre, que la moitié de la ville et de la campagne environnante sont inondées par le Tibre. Les dommages matériels sont considérables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons déjà dit que le bataillon des jeunes mobiles de notre ville, avait été mis à l'ordre du jour de l'armée pour la belle tenue à l'action de Patay. Voici les récompenses décernées à ce corps :

Par décret en date du 25 décembre, sont nommés dans l'ordre de la Légion d'Honneur :

1^o Au grade d'officier :

M. de Place, Joseph-Hector Emile, chef de bataillon au 29^e régiment de garde mobile (Maine-et-Loire).

2^o Au grade de chevalier :

MM. de Terves, Marie-Charles Roger, capitaine au 29^e régiment de garde mobile.

Duchesne, Arthur-Alexandre, sous-lieutenant au même corps.

Boutet, Henri, capitaine au même corps.

Martineau, Napoléon, capitaine au même corps :

Une mention honorable est accordée à :

MM. Belon, Gabriel, sous-officier au 29^e régiment de garde mobile.

Morillon, soldat au même corps.

Ludeau, Eugène, caporal au même corps.

Gouzeau, Léon, caporal au même corps.

Thomas, François, sergent au même corps.

Ripoche, Edouard, sergent au même corps.

AU NOM DU COMITÉ DE SECOURS.

Les bataillons de mobiles et de mobilisés souffrent beaucoup de la rigueur de la saison.

— Leurs commandants demandent au Comité de secours de leur envoyer du vin, afin que chacun de leurs hommes puisse avoir un quart de litre par jour. — Le Comité fait un appel pressant aux habitants et les supplie de faire don soit d'une pièce, d'une demi pièce, d'un panier. Ils les feraient parvenir chez M^{me} Paul Mayaud, quai de Limoges, d'où on les enverrait à leur destination, une ou deux fois par semaine.

Le Comité a déjà fait plusieurs envois de toutes sortes d'effets aux mobilisés, et les fonds sont presque épuisés.

Voici un extrait d'une lettre de M. le lieutenant-colonel Vétault :

« Tâchez d'ajouter à ces objets indispensables, ceux dont peuvent à la rigueur se passer de vieilles troupes, mais qui sont absolument nécessaires à nos hommes. Si vous pouviez surtout faire parvenir en pièces de quoi donner un quart de vin à chaque homme tous les jours pendant ces temps rigoureux, cela serait charitable et économique, car bientôt nos ambulances seront remplies outre mesure. »

Pour le Comité,

Le Secrétaire, L. FOUCHER.

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE.

« Le préfet d'Indre-et-Loire, eu égard à la proximité des opérations militaires, croit de-

voir rappeler aux habitants de Tours et du département qu'il est de la plus grande importance que les ennemis ne soient pas informés du mouvement de nos troupes. Il espère que leur patriotisme sera un mobile suffisant pour leur imposer la plus stricte discrétion à cet égard. »

La note ci dessus sera prise en bonne considération par tous. Il faut, en effet, observer en ce moment la plus grande discrétion sur les mouvements de nos troupes, et fournir aux autorités tous les renseignements sérieux sur ceux de l'ennemi. Il y va de notre propre sécurité.

SOCIÉTÉ ANONYME A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

DU CHEMIN DE FER
de
POITIERS A SAUMUR.

Capital : 2,000,000 fr.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le paiement du coupon d'intérêt des actions pour le second semestre de 1870, coupon s'élevant à 3 fr. 10 c. par action libérée de 125 fr., aura lieu à Poitiers, dans les bureaux de la Société, rue Boncenne, n^o 1, tous les jours, de midi à trois heures, les dimanches exceptés, à partir du 1^{er} janvier 1871.

Le paiement du coupon revenant à chaque titre sera effectué sur la seule présentation du titre, entre les mains du porteur, sans que celui-ci soit appelé à justifier de son individualité. Une même personne peut donc se présenter porteur des titres de plusieurs actionnaires, et recevoir le montant des coupons revenant à ces titres.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bordeaux, 30 déc., 12 h. 15 s.

Intérieur à Préfets et Sous Préfets.

Nouvelles de Paris par ballon le *Bayard*, tombé près de Roche-sur-Yon le 28.

Prussiens ont dirigé attaque furieuse contre fort Nogent, Rosni et le plateau d'Avron; ils ont démasqué des batteries de siège et tenté le bombardement. Ils ont été repoussés avec pertes considérables.

L'état moral de Paris est excellent.

L'ennemi vient d'évacuer Auxerre, emmenant son préfet et ses malades même mourants.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

En vente au Bureau du Journal :

LA PROPHÉTIE DE BLOIS

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS.

Par M. l'abbé RICHARDEAU, aumônier des Ursulines de Blois, ancien professeur de théologie.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
OU A LOUER

Présentement,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)

A VENDRE
LA COUPE
DE MARSOLLEAU

Située sur la commune de Saint-Florent.

S'adresser à M. HÉMON, marchand de bois à Distré. (384)

BOULANGERIE A CÉDER
de suite,

S'adresser au bureau du journal.
Toutes facilités pour arrangement.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

USINE A GAZ DE SAUMUR.

VENTE

DE

COKE ET CHARBONS.

Le Directeur de l'Usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir du 1^{er} janvier 1871, des arrangements sont pris pour la vente du coke en détail, soit à l'usine à gaz, soit à domicile.

Pour propager l'emploi de ce combustible et rendre son usage plus économique et agréable, l'Usine tiendra, à la disposition des abonnés, des foyers faits sur les modèles de la compagnie parisienne, ainsi que des ouvriers pour les fixer dans les cheminées ordinaires.

Ce mode de chauffage est le plus économique, attendu qu'il ne dépense pas 25 à 30 centimes par jour, pour un feu, et pour obtenir une chaleur très-agréable et sans odeur.

Il espère, par l'exactitude du service, l'excellente qualité du coke et l'extrême bon marché de ce combustible, reconquérir sa nombreuse clientèle d'autrefois.

L'on traitera, pour des quantités importantes, à des conditions très-avantageuses, de manière à laisser aux marchands qui désirent revendre,

un bénéfice raisonnable sur la vente, soit dans la ville, soit dans les environs.

On trouvera également à l'Usine à gaz, en gros et en détail, toute espèce de charbons de terre, 1^{re} qualité, garanties de provenance anglaise.

Charbons pour forge, sans mélange de qualités inférieures.

Antracites pour fours à chaux.

Charbons pour vapeur.

Charbons pour usages domestiques.

S'adresser directement, pour tous renseignements, à l'Usine à gaz.

CHARBONS DE TERRE

Anglais et Français.

COKE ET CHARBON DE BOIS.

La Compagnie des Mines de Blanzay a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur.

On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités, ainsi que des charbons de bois.

Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (564)

Saumur, P. GODET, imprimeur.